

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal

Mardi 3 octobre à 20h

L'an DEUX MIL VINGT-TROIS, et le trois du mois d'OCTOBRE, le Conseil Municipal de la commune de LA CHAPELLE DE GUINCHAY s'est réuni à la salle du Pressoir.

Secrétaire de la séance : Madame Brigitte GUILLAUME

Présents : M. Hervé CARREAU, M. Franck BARRET, Mme Sandrine JAILLOUX, M. Didier PIN, Mme Séverine GUILLOUX, M. Alain JOSEPH, Mme Josiane MOULIN, Pierre-Yves PERRACHON, M. Gilles SAUNIER, Mme Isabelle GIL, M. Gaël FROMENTÉ, Mme Florence BARCELLA, Mme Séverine FALCOTET, M. Philippe LOURENÇO, M. François COLLOVRAY, M. Guillaume BOUCHACOURT, Mme Brigitte GUILLAUME, M. Bernard GONNET, M. Carlos ESTEVES, M. Jean-Emmanuel SCOTTO, M. Bernard PETIT, Mme Laetitia CARRACO, Mme Christiane MOUNIER (arrivée à 20h08).

Excusés : Mme Stéphanie ARQUÉ (pouvoir à Hervé CARREAU), Mme Fabienne GAUTREAU (pouvoir à Sandrine JAILLOUX), Mme Martine CHAMPALE (pouvoir à Jean-Emmanuel SCOTTO), Mme Stéphanie THOMAS

Le quorum est atteint.

Le Conseil Municipal accueille ce soir le Major PETOT de la Gendarmerie récemment nommé à La Chapelle de Guinchay.

Pour débiter, il remercie le Maire pour cette présentation en séance.

Agé de 43 ans, il est issu d'un parcours atypique, avec la quasi-totalité de sa carrière effectuée en unité d'intervention. Il n'a pas fait beaucoup de brigades territoriales.

Il veut se placer dans la continuité de son prédécesseur, le Major HERBIET, voire accentuer les relations avec les Maires de la circonscription. La cérémonie de prise de commandement se déroule demain après-midi à laquelle assistera Monsieur CARREAU.

Enfin, il précise qu'il garde les mêmes coordonnées que son prédécesseur et qu'il est à disposition des conseillers municipaux ici présents.

Le Maire fait voter à l'unanimité le rajout d'un point à l'ordre du jour qui concerne la participation des familles pour le projet Disney

1. Désignation du secrétaire de séance

Rapporteur : Hervé CARREAU

Vu le Code général des collectivités territoriales et son article L 2121-15 précisant qu'au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire,

Vu l'article 11 du Règlement intérieur du Conseil Municipal,

Considérant que le secrétaire assiste le Maire pour la vérification du quorum, la validité des pouvoirs, les opérations de vote, le dépouillement des scrutins et que la responsabilité du procès-verbal de séance lui revient,

Considérant que la désignation du secrétaire de séance n'a pas lieu de se tenir au scrutin secret,

Le rapporteur entendu,

Le CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

DECIDE :

- De ne pas avoir recours au vote à bulletin secret,
- De désigner Brigitte GUILLAUME comme secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 4 septembre 2023

Vu les articles L 2121-25 et L 2121-26 du Code général des collectivités territoriales,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

DECIDE d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 4 septembre 2023.

3. Compte rendu des réunions et commissions

- ✓ Commission marché de Noël le 5 septembre
- ✓ Commission voirie, urbanisme et cadre de vie le 12 septembre

Concernant la nouvelle réflexion sur la position des boîtes aux lettres des associations, elle s'impose par la fermeture au public de Bulle de Vie les samedis matin et par le fait que les bénévoles travaillent en semaine.

Concernant l'abattage des arbres, la commune attend la confirmation de la Préfecture auprès de laquelle nous aurions une obligation de déclaration avant toute action. Tous seraient concernés ? particuliers comme collectivités. Y compris en cas d'orage ou menaces immédiates, demande Bernard PETIT. Non, le Maire précise qu'un simple constat suffit dans ce cas-là.

- ✓ CCAS le 13 septembre
- ✓ Commission communication le 28 septembre

Le Maire et les Adjoint(e)s présentent les conclusions des réunions et commissions municipales qui se sont tenues depuis le dernier Conseil Municipal.

4. Acquisition à Monsieur et Madame MATTAROZZI

Rapporteur : Franck BARRET

Carlos ESTEVES explique que le voisin des vendeurs devant chez lui a le même terrain. Le Maire lui répond que l'acquisition doit avoir lieu également.

S'agissant de la réfection de la chaussée de la route des Burriers, il est satisfait que les travaux aient été repoussés car des tranchées ont été faites pour le raccordement de la fibre

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.1311-10,

VU le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L.1212-1, L. 1211-1 et L.3222-2,

VU l'avis favorable de la commission voirie, urbanisme et cadre de vie en date du 18 juillet 2023

CONSIDERANT que la parcelle cadastrée G686 forme l'accotement d'une voie communale,
CONSIDERANT que, par l'intermédiaire de l'office notarial de Romanèche-Thorins, Monsieur et Madame MATTAROZZI Jacques sollicite la commune pour une acquisition à l'euro symbolique de ladite parcelle,

Le rapporteur entendu,
LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

- APPROUVE l'acquisition à l'euro symbolique à Monsieur et Madame MATTAROZZI Jacques de la parcelle cadastrée G686 d'une contenance 96Ca ;
- PRECISE que Maître BENOÎT ou Maître FAVROT, Notaires à Romanèche-Thorins, est chargée de rédiger l'acte à intervenir ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition de ladite parcelle ;
- PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif de la commune.

5. Acquisitions aux Consorts Tschertter

Rapporteur : Franck BARRET

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.1311-10,
VU le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L.1212-1, L. 1211-1 et L.3222-2,

VU l'avis favorable de la commission voirie, urbanisme et cadre de vie en date du 18 juillet 2023

CONSIDERANT que, par l'intermédiaire de l'office notarial de La Chapelle de Guinchay, les consorts TSCHERTTER sollicitent la commune pour une acquisition à l'euro symbolique desdites parcelles,

Le rapporteur entendu,
LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

- APPROUVE l'acquisition à l'euro symbolique aux consorts TSCHERTTER des parcelles cadastrées G805 et G864 d'une contenance totale de 27Ca ;
- PRECISE que Maître DELAYAT est chargée de rédiger l'acte à intervenir ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition desdites parcelles ;
- PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif de la commune.

6. Vente de terrains à la SCICV La Chapelle Loyse (projet Grandes Terres)

Rapporteur : Hervé CARREAU

Brigitte GUILLAUME trouve que le prix de vente n'est pas élevé. Le Maire lui répond que c'est la fourchette de prix qui a été donnée par les Domaines.

Novalys présentera le nouveau projet tenant compte des remarques en Conseil de septembre.

François COLLOVRAY fait remarquer qu'il faudra être vigilant sur le futur nom du lotissement pour ne pas rendre encore plus confus le quartier de Loyse.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.1311-10,
VU le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L.1212-1, L. 1211-1 et L.3222-2,

VU le projet de cession des parcelles cadastrées F1663 et F1574 d'une surface totale de 17a 94Ca,

VU l'avis des Domaines n°2023-71090-13419 en date du 4 juillet 2023,

CONSIDERANT que lesdites parcelles forment un ensemble de 99a 97Ca permettant un aménagement foncier,

Le rapporteur entendu,
LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

- APPROUVE la cession des parcelles cadastrées F1663 et F1574 d'une contenance totale de 17a 94Ca à la SCICV La Chapelle Loyse au prix de 50€ le mètre carré ;
- PRECISE que Maître DELAYAT est chargée de rédiger l'acte à intervenir ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition desdites parcelles ;

7. Projet Disney du Secteur Ados : modification de la participation des familles

Rapporteur : Sandrine JAILLOUX

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le projet développé par le Secteur Ados de la commune visant à impliquer un groupe de jeunes dans la réalisation d'un projet, les sensibiliser à ses contraintes financières et favoriser leur autonomie.

VU le budget de ce projet nécessitant une participation de la part de chaque jeune pour l'équilibrer,

VU l'implication des jeunes dans ce projet,

VU l'avis favorable de la commission enfance et familles en date du 19 juin sur l'opportunité du projet et sur le montant de participation ;

VU la délibération n°50/2023 du 3 juillet 2023 fixant la participation des jeunes à 60€,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de réévaluer la participation des jeunes pour l'équilibre financier du projet,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

RAPPORTE la délibération n°50/2023 du 3 juillet 2023.

FIXER le coût de participation pour le projet Disney à 90€ par jeune

8. Décisions du Maire prises en vertu de l'art. L 2122-22 du CGCT

Sont présentées les décisions du Maire prises en vertu des délégations de pouvoir consenties lors du Conseil Municipal du 7 juin 2022 :

N°19-2023 : acquisition de la cellule de columbarium n°43 au cimetière

9. Agenda et informations du mois

Le Maire présente les principales actualités et informations à relever depuis le dernier Conseil Municipal.

- Réponse au sujet du plan communal de sauvegarde (question de Martine CHAMPALE au Conseil de Septembre) dont la mise à jour a été votée par le Conseil Municipal en novembre 2021
- Inauguration du chemin de randonnées le 06 octobre à 16h00 à la Maison de Pays. Il s'agit du premier parcours inauguré par MBA sur toute l'Agglomération. Le schéma directeur touristique représentera 350km au total.
- Organisation d'une réunion publique le 31 octobre à 19h au sujet du projet d'aménagement des Grandes Terres. Diffusion de l'information largement. Toute la population est invitée. Novalys viendra présenter le projet.
- Information à propos des animaux de cirque. La Préfecture a dû être très sollicitée par les communes au point de diffuser un livret sur le cirque traditionnel. La commune en a été destinataire. L'interdiction de présenter des animaux de la faune sauvage est fixée au 1^{er} décembre 2028.
- Arrêt de Pascal Léger repoussé de 15 jours supplémentaires
- Remerciements de la famille à l'occasion du décès du Docteur PELLOUX
- Le Maire donne lecture du courrier de MBA au sujet de la déclaration obligatoire des puits avec base de données à constituer. Un diagnostic et un état des lieux d'accès à l'eau devront être réalisés avant 1^{er} janvier 2025. En mairie, il n'existe aucun dossier en la matière. MBA va demander dans la pratique à chaque commune de publier un article dans le bulletin municipal de fin d'année pour inciter au recensement de ces puits. La loi date de 2008, il faut s'y conformer. Franck BARRET demande si les puits dans les terres ou vignes sont concernés ? forages également ? plus difficiles à déceler. Renseignements à prendre. François COLLOVRAY demande quel est le but ? Taxation ? non, ce n'est pas l'objectif.
Il y a aussi une obligation de déclarer les maisons qui n'ont pas d'eau. En France, l'eau est un véritable problème.
- Remerciements de Christian PRUDHOMME, Directeur du Tour, pour l'organisation du Tour de France 2023 le 13 juillet à La Chapelle.
- Horaires de la permanence de la mairie pendant la période de retrait des cartes d'identité : une permanence sur 2 seulement sera assurée ces prochaines semaines les 1^{er} et 3^e jeudis du mois.
- Prêt du radar pédagogique de MBA du 2 au 20 octobre prévu, mais repoussé car la rue concernée est en travaux.
- Courrier reçu pour l'agrandissement de la Gendarmerie. La mairie a écrit au Département sollicitant sa participation le 4 janvier et une réponse a été reçue le 9 août. Le Maire a fait suivre le courrier à la Gendarmerie qui a répondu que la commune est propriétaire et qu'elle s'est engagée dans un courrier du 4 avril 2022 à porter le projet. Si ce n'était pas le cas, cela poserait un problème de maîtrise d'ouvrage et retarderait les travaux. En clair, le Département ne peut pas construire et c'est la commune qui fait les travaux et perçoit les loyers. Le Maire a rencontré hier le Président du CD71, car la commune lui demande une participation financière, et non pas une délégation de maîtrise d'ouvrage.
- Problème des poubelles laissées dans les rues : des plaintes ont été reçues en mairie. Du ressort du Code Pénal. Pour le moment, demande de recensement des cas par la police municipale en les incitant à rentrer les poubelles. Pas de mesures coercitives pour le moment.

- Permanence des agents des impôts à Bulle de Vie les 4 octobre et 29 novembre après-midis
- Suites de l'étude Pestiriv sur l'exposition aux pesticides des populations aux abords des vignes. Les échantillons sont en cours d'analyse et publication des résultats fin 2024.
- Départ Laetitia PONELLE à la direction de Bulle de Vie. Elle a souhaité retourner dans sa collectivité d'origine. Une nouvelle annonce a été diffusée et de nouveaux candidats se sont positionnés.
- Bilan des investissements 2023. Aujourd'hui, il reste à réaliser l'acquisition Ogier, le citystade et la sono au Pressoir. Mais ça va se faire, nous avons des devis en cours. Une commission finance aura lieu le 14 novembre.
- Bilan travaux stade : aide de la FFA notifiée pour le terrain (5 000€) et l'éclairage et reprise assainissement (12 900 €). Le décompte définitif fait apparaître un montant de travaux moins élevé que prévu, qui a permis de faire des compléments sans dépasser l'enveloppe comme les socles béton pour les éclairages, le remplacement des cages, et achat des murs en L. Pour un total de 156 340€. Il n'y a qu'un problème au stade signalé au mois d'août et la mairie a fait un passage caméra à propos d'eaux usées envoyées dans les eaux pluviales. Mais rien à voir avec les travaux car les réseaux sont en amont. Il faut intervenir pour se mettre en conformité
- Eau chaude aux services techniques. La mairie a fait mettre un cumulus pour le confort des agents.
- Dérogation obtenue auprès de la Préfecture pour arroser le terrain de foot malgré les restrictions d'eau dans le département. Le Maire fait lecture du courrier de dérogation.
- Signalement de la présence de jeunes qui font du vélo dans escaliers de la mairie.
- Réunion MBA pour la ressource de l'eau. Brigitte GUILLAUME était présente pour représenter le Syndicat de communes. Ca concerne les 2 puits de captage sur La Chapelle. Des études vont être faites pour connaître les ressources du territoire sur la qualité et la quantité d'eaux. Définition d'enjeux ensuite. Coût de 350K€ pour les études qui dureront 22 mois. C'est subventionné. Franck BARRET souligne le fait que le Syndicat est déjà à l'origine de bon nombre d'études et cette dernière n'apportera rien de plus. Il faut au contraire les fournir à MBA fournir un complément à celle qui est lancée.
- Le Maire a participé au repas vendredi au restaurant scolaire en compagnie de Sandrine JAILLOUX. Un mot a été adressé aux enfants et il souligne la qualité des repas qui sont servis à nos jeunes chapellois.
- Accueil de Johan Thomas en voirie pour un stage de deux semaines au sein de la commune
- Mise en place d'une signalisation supplémentaire aux Darroux pour déviation des travaux du rond-point de la Ferté. La mairie en a été remerciée. Les travaux du rond-point avancent bien.
- Réunion sur les conventions de réservations pour les appartements conventionnés vendredi dernier. La mairie a un droit de priorité sur 1 réservation. Les services recherchent actuellement les conventions signées car ce droit est très restreint par rapport à d'autres collectivités. La ville demande à obtenir plus de priorités. Si MBA a ce droit sur son territoire et que ça concerne la commune, il faut savoir qu'elle a la possibilité de le déléguer à la ville.

- Dangers route de Romanèche : courrier envoyé au Département pour une demande de rendez-vous sur place.
- Réunion des nouveaux arrivants : elle se déroule le 27 octobre. 70 familles ont été recensées et invitées.
- Repas des conseillers fixé au vendredi 26 janvier 2024

10. Tour de table

Les conseillers municipaux sont invités à s'exprimer publiquement.

SEVERINE GUILLOUX a participé à la Conférence de presse pour Octobre Rose. Un apéro rose est organisé ce jeudi 5 octobre 18h30 avec le docteur Sauzzède pour échanger avec le public. Samedi matin, la marche rose est prévue à 9h30 pour le parcours de 10km et 10h30 pour celui de 3km. Les 50 premiers inscrits recevront un bracelet avec le ruban rose.

DIDIER PIN rappelle la commission économie ce jeudi 5 septembre. 5 entreprises y sont conviées, à savoir Centrale direct, S3DEL, le garage Thionville, la Cave des Rouvres et le magasin B1.

ISABELLE GIL revient sur de l'école de musique qui s'est déroulée le 9 septembre. Cette année, il y a 109 élèves, soit un effectif stable. Le remplacement du professeur de guitare a été fait et de nouveaux ateliers ouverts. Le rapport financier est excédentaire. Concernant leur festival, la 8^e édition a reçu moins de bénéfice que prévu. Ils sont en recherche de sponsors. Enfin, ils remercient la commune pour l'aide apportée.

L'assemblée générale du foot s'est déroulée le 8 septembre, avec le renouvellement par 1/3 du comité directeur. Le club compte 230 licenciés, ce qui représente une augmentation de 5 à 10%. Il y a 28 éducateurs auprès des jeunes. Le bilan financier est à l'équilibre. Le budget 2024 est de 400K€ et le club remercie la commune pour leur engagement

BERNARD GONNET évoque l'obligation par les ménages au 1^{er} janvier 2024 de composter leurs biodéchets à l'aide d'espaces de compostage sur le domaine public. MBA va déployer ces dispositions, compétent en la matière. Brigitte GUILLAUME, en réunion pour le RPQS déchets ménagers précise que le délai de mise en œuvre n'est pas tenable. Les gens ne trient même pas correctement au point de jeter encore leurs bouteilles en verre, ces dernières abîmant même les bennes de collecte des camions. Le résultat est loin d'être efficace. Des consignes de tri vont de nouveau être diffusées.

BRIGITTE GUILLAUME fait part de son absence le 14 novembre pour la commission finance car prise par une commission par ailleurs. A voir selon le planning si la date peut être modifiée. Elle évoque ensuite le départ de Fabrice PICARD. Le Maire répond que nous attendons des précisions de la part du Centre de Gestion mais que cela fait partie de l'évolution de carrière normale d'un agent qui a saisi une bonne opportunité pour lui.

PHILIPPE LOURENCO informe que le passage piétons en face du Bocage est saturé par des véhicules. Le problème a déjà été signalé et la commission voirie sera saisie. La question

est posée pour l'organisation des pots de départ des agents avec la convocation des seuls membres de la commission. Le Maire répond qu'il avait été décidé d'inviter que les membres des commissions et que la commune n'a pas voulu faire différemment selon l'agent qui quitte la collectivité. Il souligne aussi au passage l'absence de ces conseillers à ces départs.

CHRISTIANE MOUNIER demande qui fait l'intérim du poste de direction à Bulle de Vie. Il est assuré par le DGS et la DRH.

PIERRE-YVES PERRACHON informe l'assemblée de l'inauguration, samedi, des nouveaux locaux de la Cave des Rouvres.

JEAN-EMMANUEL SCOTTO demande confirmation de l'ouverture d'un tatoueur dans la commune. Le Maire répond que la commune n'a pas eu le retour de la DDT s'il peut ouvrir car il a tous ses agréments sanitaires par le biais de l'ARS.

FLORENCE BARCELLA réfléchit à des solutions permettant au CCAS d'économiser des bons aînés, car cela représente du temps et coûts d'impression, de distribution. Un recensement est en cours de ceux qui n'ont pas consommé depuis la mise en place du système, ce qui devrait en limiter le nombre l'année prochaine.

ALAIN JOSEPH informe les conseillers que la 1^{ère} phase des travaux de la mairie est terminée, les agents ont intégré les nouveaux bureaux et que la 2^{nde} phase a commencé par la démolition des anciens bureaux.

SANDRINE JAILLOUX évoque différents points :

- Confirmation du retrait d'une classe à l'école après la visite de l'inspecteur d'académie. La commune a reçu confirmation par ses services. La Chapelle de Guinchay compte dorénavant 6 classes de maternelle et 11 en élémentaire en plus de l'IME.
- Obtention par Karine Francoz du BPJEPS financé par la commune. Elle lui adresse toutes ses félicitations.
- Déplacement du CCJ au théâtre le 13 septembre : une réunion de bilan se déroule ce vendredi, et au cours de laquelle est prévue la démolition de la cabane qu'ils ont construite lors de la rencontre. L'objectif de la journée du 13 septembre était d'appréhender les discussions entre tous les CCJ du territoire, comment se faire comprendre. Au total, une quarantaine d'enfants + accompagnateurs étaient présents. Echanges avec des personnes qui ne se connaissaient pas. Très enrichissant
- Claudie SANGOUARD et Sonia LASSARAT ont un projet de MAM privée à Chaintré à l'échéance de septembre 2024.
- Participation au Conseil d'Administration du collège la semaine dernière : la convention avec le secteur Ados est reconduite cette année scolaire, pour que les jeunes de la commune soient mieux identifiés et découvrent le secteur Ados. Ils y seront les mardis et vendredis pour faire leurs devoirs.
- Septembre en Or : remerciements aux personnes qui se sont mobilisées. Elle regrette que les médias ne relaient pas autant ce genre d'actions
- Assemblée Générale des conscrits le 15 septembre pour la classe en 4. Elle donne les membres du Bureau et précise que les festivités seront concentrées le samedi 24 février (thème des jeux olympiques). Une première action s'est déroulée samedi

dernier avec le vide grenier qui a bien fonctionné et qui permet de financer l'évènement.

- Assemblée Générale du Sou des écoles vendredi dernier. Son bureau a été renouvelé en totalité en octobre dernier. Le bilan financier est positif, ce qui a permis de faire un don de 12K€ à l'école. Le Sou se laisse une marge de manœuvre pour démarrer l'année et organiser l'an prochain ses 40 ans.

FRANCK BARRET évoque les travaux du chemin de La Fayarde qui ont été réalisés (diffusion de photos) ainsi que ceux du cimetière, et pour lesquels la commune a déjà reçu des remerciements. Pour Monique COUSIN, une stèle a été placée à côté de celle de son mari, d'après Brigitte GUILLAUME. Sa demande est à traiter. Suite à l'épisode orageux, Franck BARRET adresse ses félicitations au service voirie pour leurs interventions pour profiler les fossés ensablés.

Pour conclure, le Maire invite les conseillers à la prochaine séance qui se déroulera le 6 novembre à 19h.

Séance levée à 21h57



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 3 OCTOBRE 2023

Liste des délibérations examinées lors de la séance

<i>Numérotation</i>	<i>Objet</i>
56/2023	Désignation du secrétaire de séance
57/2023	Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 4 septembre 2023
58/2023	Acquisition à Monsieur et Madame MATTAROZZI
59/2023	Acquisitions aux Consorts Tschertter
60/2023	Vente de terrains à la SCICV La Chapelle Loyse (projet Grandes Terres)
61/2023	Projet Disney du Secteur Ados : modification de la participation des familles

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 3 OCTOBRE 2023

Nom et prénom	Fonction	Emargement
CARREAU Hervé	Maire	
BARRET Franck	Premier adjoint	
JAILLOUX Sandrine	Deuxième adjointe	
PIN Didier	Troisième adjoint	
GUILLOUX Séverine	Quatrième adjointe	
JOSEPH Alain	Cinquième adjoint	
ARQUÉ Stéphanie	Sixième adjointe	Pouvoir à Hervé CARREAU
BARCELLA Florence	Conseillère municipale	
BOUCHACOURT Guillaume	Conseiller municipal	
CARRACO Laetitia	Conseillère municipale	
CHAMPALE Martine	Conseillère municipale	Pouvoir à Jean-Emmanuel SCOTTO
COLLOVRAY François	Conseiller municipal	
ESTEVEES Carlos	Conseiller municipal	
FALCOTET Séverine	Conseillère municipale	
FROMENTÉ Gaël	Conseiller municipal	
GAUTREAU Fabienne	Conseillère municipale	Pouvoir à Sandrine JAILLOUX
GIL Isabelle	Conseillère municipale	
GONNET Bernard	Conseiller municipal	
<u>GUILLAUME Brigitte</u>	Conseillère municipale	
LOURENÇO Philippe	Conseiller municipal	
MOULIN Josiane	Conseillère municipale	
MOUNIER Christiane	Conseillère municipale	
PERRACHON Pierre-Yves	Conseiller municipal	
PETIT Bernard	Conseiller municipal	
SAUNIER Gilles	Conseiller municipal	
SCOTTO Jean-Emmanuel	Conseiller municipal	
THOMAS Stéphanie	Conseillère municipale	Excusée,